

2023/03/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 mars 2023 - Délibération n° 2023/03/02

Objet : VOTE DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 07 mars 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – SALADIN Christine – POITOU Delphine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs :

1. M. DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges ;
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. Mme GARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément ;
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques ;
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
6. M. SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry ;
7. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. Joël ROYERE ;
8. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas ;
9. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à M. FERRAND Marc ;
10. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléance : Néant.

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc.

Scrutin ordinaire

M. Le Président rappelle au Conseil communautaire que, conformément à l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts, les communes peuvent voter un taux de TEOM et peuvent définir des zonages selon le service rendu.

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 2 février 2023, il est proposé :

- Après avoir apprécié la revalorisation des bases fiscales locatives ;
- Considérant les besoins de financement actuels et à venir du service CTDMA ;
- Anticipant les hausses de taxes à venir sur le retraitement des déchets et l'inflation hors norme sur le carburant.
- D'appliquer une évolution sur les taux de TEOM des communes gérées en régie de 0.2 point ;

Par ailleurs, afin d'être cohérent avec les besoins de financements en hausse des services Ordures Ménagères et assimilés, M. Le Président propose d'appliquer la même augmentation de :

- * 0.2 point sur les taux de TEOM de EVOLIS 23.
- * 6.04 point sur les taux de TEOM du SICTOM de Chénérailles.

Concernant le SICTOM de Chénérailles un appel de fonds a été formulé par le Président du Syndicat pour couvrir un besoin de financement du service à hauteur de 546.552,50 € au titre de l'exercice 2023. A cette demande s'ajoute les besoins non couverts sur les exercices antérieurs estimés pour un montant d'environ 54.313 €. Les produits attendus et taux associés se présenteraient comme suit :

	Taux 2022	Taux proposés 2023	Bases 2023 selon état 1259	Produit attendu
CCCSO – Zone 1	12,36%	12,56%	4 335 405	544 527
CCCSO – Zone 2	12,49%	12,69%	2 751 379	349 150
CCCSO – Zone 3	12,54%	12,74%	2 950 695	375 919
Total régie CSO				1 269 596 €
EVOLIS 23	11,44%	11,64%	1 426 451	166 039
Total EVOLIS 23				166 039 €
SICTOM – Zone 1	16,40%	22,44%	835 566	187 501
SICTOM – Zone 2	12,43%	18,47%	790 728	146 047
SICTOM – Zone 3	10,04%	16,08%	1 670 352	268 593
Total SICTOM Chénérailles				602 141 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Avec 10 abstentions, 16 avis contraires et 30 pour, vote les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 de la CCCSO tels qu'exposés ci-avant ; (46 présents – 56 votants en l'absence momentanée de Jean-Claude MOREAU)
- Avec 21 abstentions, 5 avis contraires et 30 pour, vote le taux de TEOM pour EVOLIS 23 ; (46 présents – 56 votants en l'absence momentanée de Jean-Claude MOREAU)
- Avec 25 abstentions, 4 avis contraires et 28 pour, vote les taux de TEOM des zones 1, 2 et 3 du SICTOM de Chénérailles.
- Charge M. Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

